

**Rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2025**  
**Décisions du Conseil d'administration du 4 février 2026**

Le Conseil d'administration a déterminé la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2025.

Le montant de la rémunération fixe, le montant cible de la rémunération variable annuelle et le montant attribué au titre du PRLT sont conformes aux 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup> et 15<sup>ème</sup> résolutions de l'Assemblée Générale du 13 mai 2025, sur la politique de rémunération ex-ante des dirigeants mandataires sociaux.

## 1. Rémunérations fixes versées en 2025

Le tableau suivant rappelle les rémunérations fixes versées en 2025 :

<b>En euros</b>	<b>Versées en 2025</b>	<b>Commentaires</b>
Jean LEMIERRE	950 000	Inchangée depuis le début de mandat.
Jean-Laurent BONNAFÉ	2 300 000	La rémunération annuelle fixe du Directeur Général a été augmentée de 25% par rapport à l'exercice 2024, avec effet au 1 <sup>er</sup> janvier 2025.
Yann GÉRARDIN	1 800 000	La rémunération annuelle fixe du Directeur Général délégué en charge du pôle CIB reste inchangée par rapport à l'exercice 2024, la dernière augmentation proposée par le Conseil d'administration datant du 31 janvier 2024 avec effet au 1 <sup>er</sup> janvier 2024
Thierry LABORDE	1 080 000	La rémunération annuelle fixe du Directeur Général délégué en charge du pôle CPBS reste inchangée par rapport à l'exercice 2024, la dernière augmentation proposée par le Conseil d'administration datant du 31 janvier 2024 avec effet au 1 <sup>er</sup> janvier 2024

## 2. Rémunérations fixes et variables cibles 2025

Le Président ne bénéficie pas d'une rémunération variable annuelle.

La rémunération variable cible 2025 du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués reste égale à 100% de la rémunération fixe versée en 2025 :

<b>En euros</b>	<b>Rémunérations fixe et variable annuelles cibles au titre de 2024</b>			<b>Rémunérations fixe et variable annuelles cibles au titre de 2025</b>		
	<b>Fixe</b>	<b>Variable annuel cible</b>	<b>Total</b>	<b>Fixe</b>	<b>Variable annuel cible</b>	<b>Total</b>
Jean LEMIERRE	950 000	néant	<b>950 000</b>	950 000	néant	<b>950 000</b>
Jean-Laurent BONNAFÉ	1 843 000	1 843 000	<b>3 686 000</b>	2 300 000	2 300 000	<b>4 600 000</b>
Yann GÉRARDIN	1 800 000	1 800 000	<b>3 600 000</b>	1 800 000	1 800 000	<b>3 600 000</b>
Thierry LABORDE	1 080 000	1 080 000	<b>2 160 000</b>	1 080 000	1 080 000	<b>2 160 000</b>

### 3. Rémunérations variables annuelles au titre de 2025

Pour rappel, le Président ne bénéficie pas d'une rémunération variable annuelle.

Pour les autres dirigeants mandataires sociaux, le Conseil d'administration du 4 février 2026 a arrêté le calcul de la rémunération variable annuelle.

Le tableau ci-dessous présente la mesure des critères quantitatifs (poids 75%), RSE (poids 15%) et qualitatifs (poids 10%).

		Critères Quantitatifs				RSE - Appréciation de la politique RSE			Critères Qualitatifs	Degré d'atteinte des critères quantitatifs, RSE et qualitatifs	
		BNPA <sup>(1)</sup> Groupe	RBE <sup>(1)</sup> Groupe	RNAI <sup>(1)</sup> Métier	RBE <sup>(1)</sup> Métier	Par le Conseil	Par le Marché	Alignement avec les collaborateurs		Mesure 2025	Rappel Mesure 2024
Jean-Laurent BONNAFÉ	Poids	37,50%	37,50%			5%	5%	5%	10%	<b>102,44%</b>	105,08%
	Mesure	40,33%	37,11%			5%	5%	5%	10%		
Yann GÉRARDIN	Poids	18,75%	18,75%	18,75%	18,75%	5%	5%	5%	10%	<b>102,00%</b>	106,15%
	Mesure	20,17%	18,55%	18,97%	19,31%	5%	5%	5%	10%		
Thierry LABORDE	Poids	18,75%	18,75%	18,75%	18,75%	5%	5%	5%	10%	<b>103,36%</b>	100,96%
	Mesure	20,17%	18,55%	20,82%	18,82%	5%	5%	5%	10%		

<sup>(1)</sup> BNPA : bénéfice net par action, RBE : résultat brut d'exploitation, RNAI : résultat net avant impôt

La mesure de la performance des critères attachés à la rémunération variable annuelle de **102,44%** pour **M. Jean-Laurent Bonnafé** s'explique par :

- Pour la partie quantitative, la bonne performance des indicateurs financiers Groupe :
  - Evolution du bénéfice net par action en hausse de 7,55% entre 2024 et 2025 ;
  - En partie contrebalancée par une réalisation du résultat brut d'exploitation du Groupe légèrement inférieure au budget 2025 (réalisation à hauteur de 98,95% du budget).
- Pour la partie qualitative :
  - Un résultat net part du Groupe en progression en 2025 par rapport à 2024, porté par de bonnes performances opérationnelles, ainsi qu'une structure financière solide marquée par la génération organique de capital ;
  - La mise en œuvre d'acquisitions et d'investissements soutenant la croissance du Groupe à moyen / long terme ; notamment la finalisation de l'accord d'acquisition d'AXA Investment Managers et la mise en place d'un partenariat avec AXA, qui constituent une initiative majeure pour faire de BNP Paribas un leader européen dans la gestion de l'épargne, ainsi que dans le processus d'intégration opérationnelle ;
  - Son rôle moteur dans la poursuite des efforts de transformation et d'amélioration de l'efficacité opérationnelle du Groupe, notamment au travers d'investissements significatifs dans les nouvelles technologies du numérique ;
  - La poursuite de la mise en œuvre de la stratégie RSE du Groupe afin de contribuer à une économie neutre en carbone en 2050 ;
  - Son rôle dans la féminisation des instances dirigeantes, ainsi que son implication dans l'ensemble des piliers de la politique de diversité et d'inclusion du Groupe.

Pour **M. Yann Gérardin**, la mesure de la performance des critères de **102,00%** s'explique par :

- Pour la partie quantitative, outre la performance des indicateurs Groupe, la performance des indicateurs du pôle CIB :
  - Evolution du résultat net avant impôt du pôle CIB en légère hausse de 1,19% entre 2024 et 2025 ;
  - Réalisation du résultat brut d'exploitation du pôle CIB supérieur de 3,00% par rapport au budget.
- Pour la partie qualitative :
  - La croissance des revenus de CIB supérieure au budget, se traduisant par des gains de parts de marché dans tous les métiers et dans toutes les régions, tout en assurant une bonne maîtrise des coûts et des risques ;
  - Son rôle dans le renforcement continu du modèle opérationnel afin d'accompagner la croissance de CIB, tout en réduisant les risques, notamment par une accélération du recours aux nouvelles technologies du numérique ;
  - Sa contribution dans le renforcement de la dimension Conduct, l'approfondissement des travaux sur la culture du risque et la finalisation de programmes de remédiation majeurs en ligne avec les engagements pris ;
  - La réaffirmation de la position de leader de CIB en matière de RSE.

Pour M. Thierry Laborde, la mesure de la performance des critères de **103,36%** s'explique par :

- Pour la partie quantitative, outre la performance des indicateurs Groupe, la performance des indicateurs du pôle CPBS :
  - Evolution du résultat net avant impôt du pôle CPBS en hausse de 11,06% entre 2024 et 2025 ;
  - Réalisation du résultat brut d'exploitation du pôle CPBS en ligne avec le budget (réalisation à hauteur de 100,36% du budget).
- Pour la partie qualitative :
  - La bonne progression des résultats de CPBS, marqués par une forte hausse des revenus des banques commerciales et un redressement de la profitabilité organique des métiers spécialisés ;
  - Son rôle de sponsor de l'initiative transverse Mobilité du plan stratégique GTS, avec une progression de près d'un milliard d'euros de revenus entre 2021 et 2025 et l'entrée d'Arval en négociations exclusives avec Mercedes-Benz Group en vue d'acquérir Athlon, ce qui serait une étape majeure dans la stratégie de BNP Paribas Mobility ;
  - Son rôle moteur au sein des instances interbancaires en faveur de la transformation du marché des paiements en Europe, avec notamment le succès de Wero, tant par l'usage qu'en font les clients que par la couverture géographique ;
  - son engagement dans la poursuite de l'intégration de la dimension RSE au sein des métiers de CPBS.

Concernant l'appréciation de la politique RSE par le marché et l'alignement avec les collaborateurs clés, la mesure est de 5% pour chacun de ces critères :

- Positionnement de BNP Paribas dans le 1<sup>er</sup> quartile du secteur Banques des agences FTSE et S&P Global Corporate Sustainability Assessment; et
- Atteinte des objectifs RSE trisannuels fixés aux collaborateurs clés du Groupe dans leur plan de fidélisation.

Sur ces bases, les montants de rémunération variable annuelle arrêtés sont les suivants :

Calcul de la rémunération variable annuelle au titre de 2025						
En euros	Montant variable annuel cible	Critères quantitatifs (poids 75%)	Critères RSE (poids 15%)	Critères qualitatifs (poids 10%)	Montant total	Rappel variable annuel attribué au titre de 2024
Jean-Laurent BONNAFÉ	2 300 000	1 781 120	345 000	230 000	<b>2 356 120</b>	1 936 624
Yann GÉRARDIN	1 800 000	1 386 000	270 000	180 000	<b>1 836 000</b>	1 910 700
Thierry LABORDE	1 080 000	846 288	162 000	108 000	<b>1 116 288</b>	1 090 368

La rémunération variable annuelle des dirigeants mandataires sociaux est différée sur 5 ans pour 60% de son montant, et pour moitié liée à la performance de l'action BNP Paribas.

Les modalités de paiement de la rémunération variable annuelle sont décrites dans le Document d'Enregistrement Universel 2024 et seront reprises dans le Document d'Enregistrement Universel 2025.

#### 4. Plan de Rémunération à Long Terme (PRLT)

Le Président ne bénéficie d'aucune attribution de PRLT.

Les conditions du PRLT rattaché à l'exercice 2025 pour les dirigeants mandataires sociaux exécutifs en exercice à la date d'attribution ont été reconduites à l'identique du PRLT rattaché à l'exercice 2024.

Les dispositions détaillées du PRLT sont disponibles dans le communiqué publié sur le site institutionnel le 25 février 2016 et figureront dans le Document d'Enregistrement Universel 2025.

Les montants attribués ainsi que leur valorisation en juste valeur sont les suivants :

<b>En euros</b>	<b>Montant attribué le 4 février 2026<sup>(1)</sup></b>	<b>Valorisation du montant attribué en juste valeur<sup>(2)</sup></b>
Jean-Laurent BONNAFÉ	2 300 000	<b>915 630</b>
Yann GÉRARDIN	1 800 000	<b>716 580</b>
Thierry LABORDE	1 080 000	<b>429 948</b>

<sup>(1)</sup> Egal au montant de rémunération variable annuelle cible.

<sup>(2)</sup> Evalué par un expert indépendant à la date d'attribution par le Conseil d'administration.

La juste valeur du PRLT attribué le 4 février 2026 s'élève à 39,81% du montant attribué.

#### 5. Ratio entre rémunération variable et rémunération fixe

En application de l'article L. 511-79 du Code Monétaire et Financier, un taux d'actualisation peut être appliqué à un quart au plus de la rémunération variable totale pour autant que le paiement s'effectue sous la forme d'instruments différés pour une durée d'au moins 5 ans.

Après application du taux d'actualisation aux montants attribués de rémunérations variables en instruments différés à 5 ans (taux d'actualisation de 50,95% conformément à la réglementation applicable (Orientations de l'ABE sur l'application du taux d'actualisation notionnel pour la rémunération variable, publiées le 27 mars 2014)), le ratio entre la rémunération variable totale et la rémunération fixe s'élève à 1,78 pour le Directeur Général, 1,77 pour M. Gérardin et 1,78 pour M. Laborde en qualité de Directeurs Généraux délégués.

#### 6. Synthèse de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2025

Le tableau ci-dessous reprend la rémunération totale attribuée aux dirigeants mandataires sociaux au titre de 2025, hors rémunération au titre des mandats d'administrateur et avantages en nature.

<b>Rémunération totale attribuée au titre de 2025</b>					
<b>En euros</b>	<b>Fixe</b>	<b>Variable annuel</b>	<b>PRLT en juste valeur</b>	<b>Total</b>	<i>Rappel Rémunération totale attribuée au titre de 2024</i>
Jean LEMIERRE	950 000	Néant	Néant	<b>950 000</b>	950 000
Jean-Laurent BONNAFÉ	2 300 000	2 356 120	915 630	<b>5 571 750</b>	4 242 033
Yann GÉRARDIN	1 800 000	1 836 000	716 580	<b>4 352 580</b>	4 162 320
Thierry LABORDE	1 080 000	1 116 288	429 948	<b>2 626 236</b>	2 441 340

Le tableau ci-dessous reprend la rémunération versée aux dirigeants mandataires sociaux en 2025 au titre de leur mandat social.

Il est rappelé qu'en complément de la rémunération fixe, les sommes versées aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs en 2025 résultent, par application de la politique de rémunération et des dispositions réglementaires, de rémunérations attribuées au cours des 7 derniers exercices, ajustées de variations liées à l'indexation au cours de bourse et à la mesure de conditions de performance attachées à ces rémunérations antérieures.

En euros	Rémunération versée en 2025, la rémunération variable annuelle et le PRLT étant versés au titre de l'année 2024 et des années antérieures					Rémunération versée en 2024
	Fixe	Variable annuel <sup>(1)</sup>	PRLT <sup>(2)</sup>	Autres <sup>(3)</sup>	Total	
Jean LEMIERRE	950 000	Néant	Néant	83 279	<b>1 033 279</b>	1 032 728
Jean-Laurent BONNAFÉ	2 300 000	1 936 327	1 015 300	83 658	<b>5 335 285</b>	5 245 669
Yann GÉRARDIN	1 800 000	1 136 161	N.A.	1 360	<b>2 937 521</b>	2 703 842
Thierry LABORDE	1 080 000	665 067	N.A.	9 628	<b>1 754 695</b>	1 625 707

<sup>(1)</sup> Au titre des variables des années 2024, 2023, 2022, 2021, 2020, 2019 et 2018 pour M. Bonnafé.

Au titre des années 2024, 2023, 2022 et 2021 pour M. Gérardin et M. Laborde.

<sup>(2)</sup> L'application des conditions de performance attachées au PRLT attribué en 2020 a conduit à un versement en 2025 correspondant à 65% du montant attribué pour M. Bonnafé. Pour rappel l'application des conditions de performance attachées au PRLT attribué en 2019 avait conduit à un versement en 2024 correspondant à 90% du montant attribué pour M. Bonnafé.

L'application des conditions de performance attachées au PRLT attribué en 2021 conduit à un versement en 2026 correspondant à 87,5% du montant attribué pour M. Bonnafé.

<sup>(3)</sup> Autres : rémunération liée au mandat d'administrateur et avantages en nature.